

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 SEPTEMBRE 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Alfred SCHMITT, Marie-José SCHALLER et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Denise EHRHARD, adjointe au Maire a donné procuration à Dominique STOHR, Christophe SCHIMPF, adjoint au maire a donné procuration à Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale, a donné procuration à Ernest ROTT, Claude LINDNER, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu du conseil municipal des 4 juillet et 13 août 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 4 juillet 2012 (à l'unanimité moins 2 abstentions Paul BOISSARIE et Thomas RUBY) et 13 août 2012 (à l'unanimité moins 2 abstentions Paul BOISSARIE et Eric HUBERT).

Jean-Laurent VONAU intervient pour préciser que lors de réunion du conseil municipal du 6 juin 2012, il a voté pour l'acquisition du terrain SIBAR mais s'est abstenu pour la mise en œuvre des solutions proposées par le Maire quant à la destination de ce terrain. Dans le compte rendu il était spécifié qu'il avait voté contre.

Le conseil municipal prend acte de cette modification.

→ Différentes réunions et manifestations

05.07.2012

- rencontre avec un forain pour la kirwe
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec, à l'ordre du jour : mise en place d'une convention pour l'échange d'informations géographiques avec le Conseil Général, décision concernant une levée quadriennale, convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine bâti alsacien, informations sur le contrat de territoire à mi-parcours et campagne de compostage 2012.

Le Maire fait part à l'assemblée que le contrat de territoire n'est pas tout à fait bouclé mais que la situation devrait se clarifier ; Jean-Laurent VONAU informe que l'on s'achemine vers une disposition permettant le subventionnement des monuments historiques hors contrats territoriaux

06.07.2012

- assemblée générale de l'Association des Maires du Bas-Rhin à Ernolsheim-sur-Bruche

09.07.2012

- réunion du CCAS de Sultz-sous-Forêts avec, notamment, à l'ordre du jour une aide financière pour un arriéré de facture de gaz

10.07.2012

- réunion de la commission communale des impôts directs

11.07.2012

- rencontre avec un riverain de la rue de la Gare concernant les désagréments liés aux activités des jeunes au Bruehl
- réunion de l'atelier de conception et de la commission des projets et travaux pour la réalisation des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein
- réunion du comité de pilotage pour le pôle des services

13.07.2012

- cérémonie marquant le début des festivités de la Fête Nationale avec remise de diplômes aux sportifs méritants et aux membres des associations suivie de la partie officielle au Bruehl avec feu d'artifice.

Jean-Laurent VONAU relève que la mairie de Soultz-sous-Forêts n'était pas pavoisée le 14 juillet

17.07.2012

- rendez-vous avec les responsables de DOMIAL
- rencontre avec un riverain rue de la Gare concernant le Bruehl
- rencontre avec une riveraine de la rue des Barons de Fleckenstein suite à la mise en vente de la propriété Wagner-Sommer

22.07.2012

- premier baptême républicain à Soultz-sous-Forêts

24.07.2012

- rencontre avec les responsables de CIRMAD EST (terrain du Sonnenhof)

26.07.2012

- rencontre avec M. Gilbert MESSEMER, futur acquéreur de la propriété Wagner-Sommer. Le Maire informe que l'intéressé est signataire d'un compromis de vente avec échéance au 31/12/2012 et que la Caisse d'Epargne souhaiterait occuper le rez-de-chaussée de l'immeuble. Il faudra d'ailleurs, dans ce cadre là, régler le problème d'accessibilité de cet établissement commercial.

Dans le cadre de cette opération et suite à la demande faite auprès du Tribunal d'Instance pour connaître d'éventuelles inscriptions de servitude par rapport aux propriétés voisines et notamment par rapport à la propriété de la commune, le Maire a été destinataire du cahier de charges d'un remembrement urbain de 1959 avec contraintes sur des droits de vue.

Deux éléments seraient à négocier avec le futur acquéreur dans le cadre de cette transaction :

- d'une part un passage sur le terrain privé arrière pour permettre de contourner la maison des associations
- en contrepartie la commune accepterait un droit de vue sans demander au nouvel acquéreur l'obligation d'équiper les fenêtres de châssis fixes à verre dormant.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

A la question d'Alfred SCHMITT demandant si l'autorisation pour ce droit de vue ne fera pas jurisprudence pour toute la commune, le Maire répond que dans le cahier des charges du remembrement de 1959 cette disposition ne concerne que 3 maisons à Soultz-sous-Forêts.

Jean-Laurent VONAU est étonné sur la discussion car il estime que ce changement de propriété au milieu de la commune pose un vrai problème, d'une part du fait de la situation géographique par rapport au groupe scolaire et à l'aménagement du parc public et d'autre part l'intérêt de l'établissement Wagner-Sommer en tant qu'hôtel-restaurant. Il

estime qu'en cas de changement de propriétaire la situation sera figée sur 50 ans et aimerait une discussion sur le fond avec des éléments complémentaires chiffrés.

Le Maire précise que le conseil municipal n'a pas encore été saisi dans le cadre du droit de préemption urbain. Il n'est pas, a priori, favorable à engager l'argent public dans l'acquisition de cette propriété.

Jean-Laurent VONAU demande le report du dossier à une prochaine réunion n'étant pas en possession de l'ensemble des éléments et propose de négocier au moins l'acquisition de la partie arrière du terrain.

Pour Christian KLIPFEL un droit de passage signifie problème de sécurité (voitures et piétons).

Le Maire est d'accord sur le fond des arguments et propose au conseil municipal :

1. de rassembler l'ensemble des éléments de ce dossier
2. de faire procéder à une évaluation du service des Domaines d'une part pour l'ensemble de la propriété et d'autre part pour la partie arrière du terrain
3. d'avertir le futur acquéreur de cette proposition et d'entamer les négociations pour l'acquisition du terrain arrière pour permettre l'accès au groupe scolaire
4. de confier le dossier à la commission projets et travaux pour le suivi de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

- rencontre avec un commercial de la société France Plan

30.07.2012

- réunion entre l'ONF et les Maires des communes forestières concernées par la taxe de 2% pour le Wiedenweg : Sultz-sous-Forêts, Retschwiller, Memmelshoffen et Hoffen. Cette réunion a été sollicitée par l'ONF pour évoquer la possibilité de faire évoluer le système de la taxe de 2 % pour l'entretien du Wiedenweg suite à des retours négatifs de la part des acheteurs de bois ; certains ne souhaitent plus acheter de bois dans les communes concernées par cette taxe et, en cas de contrats d'approvisionnement, la facturation complémentaire d'une telle taxe s'avère très compliquée.

En effet, suite à la modification du processus de facturation de la vente de bois d'œuvre instaurée par l'ONF, l'acheteur reçoit 2 factures : l'une de la part de l'ONF comprenant le prix de vente et la TVA, la seconde de la part de la commune pour la taxe de 2 %. Le produit de cette taxe est utilisé pour l'entretien des chemins forestiers.

Ceci étant, la suppression de la taxe de 2% amènera les communes concernées à trouver une nouvelle clé de répartition pour l'entretien des chemins forestiers.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Pour Alfred SCHMITT, si les communes renoncent à cette taxe, on devrait retrouver cet argent dans les ventes de bois

Pour Jean-Laurent VONAU, il faut une solidarité entre les différentes communes concernées ; il demande une consultation des autres communes sur une réglementation commune du Wiedenweg.

Le Maire propose de renoncer à cette taxe et demande au conseil municipal un vote de principe.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY et Jean-Laurent VONAU), est favorable à la suppression de cette taxe, sous réserve de l'accord des autres communes concernées et de la mise en place d'une réglementation commune en ce qui concerne le Wiedenweg.

31.07.2012

- rencontre avec le propriétaire de la maison 2 rue de Strasbourg pour la réfection du trottoir devant la propriété

01.08.2012

- rencontre avec un forain de la Kirwe

03.08.2012

- réunion de la commission projets et travaux

07.08.2012

- réunion de la commission de sélection des offres

08.08.2012

- rencontre avec M. DIETSCH de GrDF pour la présentation du compte rendu annuel de concession gaz 2011 : la distribution publique de gaz naturel sur la commune est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 1^{er} septembre 2000 pour une durée de 30 ans. La concession en 2011 : 269 clients du réseau de distribution publique de gaz, 6 490 MWh consommés, 14 111 mètres de réseau de distribution, 911 323 € de valeur nette du patrimoine concédé et 1 604 € de redevance de concession R1
- rencontre avec des riverains de la rue du Château concernant l'occupation des espaces privés
- réunion de la commission fleurissement avec passage du jury qui a parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller à la recherche des plus belles compositions et décorations florales. Le palmarès suivant est proposé :

SOULTZ-SOUS-FORETS

Hors concours : M. et Mme Eric SCHIMPF – 51, rue de Lobsann

1 ^{er} prix : M. et Mme Gérard LINCK – 12, rue du Frohnacker	100 €
2 ^e prix : M. et Mme Joël MESSMER – 34, rue du Docteur Deutsch	75 €
3 ^e prix : M. et Mme Christian GRIES – 5, rue des Barons de Fleckenstein	55 €
4 ^e prix : M. et Mme Didier KLEIN – 18a, rue de Pechelbronn	45 €
5 ^e prix : M. et Mme Martial SCHMITT – 12, rue de Pechelbronn	40 €
6 ^e prix : M. et Mme Denis LOISON – 17, rue de Lobsann	30 €
7 ^e prix : M. et Mme Bertrand ROUX – 16, rue de Pechelbronn	30 €
8 ^e prix : Mme Lina WEIMER – 39, rue du Frohnacker	30 €
9 ^e prix : M. et Mme Armand HEILMANN – 39a, rue du Frohnacker	30 €
9 ^e prix ex aequo : Mme Yvette SCHMITT – 24, rue de la Dîme	30 €

HOHWILLER

1 ^{er} prix : M. et Mme Freddy BOSSERT – 37, rue Principale	100 €
2 ^e prix : M. et Mme Siegfried MEINHARTH – 2, rue des Jeunes Vignes	75 €
3 ^e prix : M. et Mme Samuel BOSSERT – 37a, rue Principale	55 €
4 ^e prix : M. et Mme Ernest PHILIPPS – 18, rue de Reimerswiller	45 €
5 ^e prix : M. et Mme Georges JAEGER – 28, rue Principale	40 €
6 ^e prix : M. et Mme Werner BOSSERT – 30, rue Principale	30 €
7 ^e prix : M. et Mme Pierre KOCHER – 6, rue de Hoffen	30 €
7 ^e prix ex aequo : M. et Mme Albert WURSTER – 44, rue Principale	30 €
9 ^e prix : M. et Mme Christophe SCHINI – 12, rue de Reimerswiller	30 €
10 ^e prix : M. et Mme Jean Georges GORGUS – 48, rue Principale	30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce classement.

09.08.2012

- rencontre avec Daniel HOELTZEL pour la mise en scène de la pièce de théâtre lors des Tradis'ons de Noël
- rencontre avec un riverain rue François Antoine Philbert pour un problème d'urbanisme

12.08.2012

- courses cyclistes de Soultz-sous-Forêts organisées par le VCNA

13.08.2012

- réunion exceptionnelle du conseil municipal

17.08.2012

- réunion pour les travaux d'aménagement des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein
- réunion de concertation pour la circulation et le stationnement rue du Château et rue des Echevins

24, 25, 26-27.08.2012

- kirwe avec animations

28.08.2012

- rencontre avec les Bureaux BEREST pour l'aménagement du carrefour RD 264/28/52

30.08.2012

- bureau syndical du SCOTAN

03.09.2012

- rencontre avec M. Alphonse BRAEUNER pour un problème d'affaissement de sa clôture rue Louis-Philippe Kamm
- rencontre avec Madame BRICKA, responsable de l'UTAMS de Wissembourg

04.09.2012

- réunion avec les responsables du SDAUH concernant la zone de servitude de projets autour de la Saline

2. URBANISME

→ Zone de servitude de projets autour de la Saline

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 6 février 2012, le conseil municipal avait décidé de consulter le SDAUH Nord pour la réalisation des études préalables à l'aménagement de la zone de servitude de projets autour de la Saline.

Le Maire rappelle que dans le cadre du PLU deux zones de servitudes de projets ont été créées : d'une part la zone qui intègre le supermarché Match, des propriétés privées autour du Match, le terrain Sturm propriété de la commune et l'arrière de parcelles privées rue de la Gare et une deuxième zone de servitudes de projet à l'emplacement de l'actuel comptoir agricole rue du Maire Geiger. La commune dispose de 5 ans à compter de l'approbation du PLU pour présenter des projets. Ces zones sont gelées en attendant et les parcelles incluses dans ces zones ne peuvent faire l'objet d'aucune modification significative. Il informe également l'assemblée que le supermarché Match souhaite s'agrandir et que la pharmacie cherche une nouvelle localisation au centre ville.

Le SDAUH a donc été sollicité pour initier ce projet et le Maire projette une première esquisse du plan programme conçue pour l'aménagement de la zone autour de la Saline. Il propose au conseil municipal l'accompagnement du projet par le SDAUH dont l'offre de prestation proposée est une assistance à maîtrise d'ouvrage et porte sur les missions suivantes :

- les études préalables à l'échelle du centre-ville de Soultz-sous-Forêts permettant d'aboutir à un schéma de fonctionnement urbain incluant les nouveaux équipements publics ou d'intérêt général (MAS Sonnenhof) et des propositions d'aménagement sur le secteur réservé de la Saline, d'environ 50 ares, sur le court et long terme
- l'élaboration du programme de l'opération, la définition des procédures, des missions de maîtrise d'œuvre, du planning et de l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaires pour les études et la réalisation des travaux

- et la constitution du dossier de consultation pour les études et le suivi des travaux de la voirie autour du Bruehl et l'étude de l'aménagement de parkings sur le terrain anc. Sturm (règlement de la consultation, acte d'engagement, cahier des clauses particulières) pour le choix de la maîtrise d'œuvre, l'organisation de la consultation et l'assistance au choix de l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre adéquate. Le Maire projette l'esquisse de l'aménagement autour du Sonnenhof élaborée par M. MARZOLFF, paysagiste.

Les études seront élaborées en étroite concertation avec un comité de pilotage communal constitué pour suivre l'opération.

L'échéancier prévisionnel est défini comme suit : études préalables (3 mois), élaboration du programme (3 mois) et tranche conditionnelle (2 mois).

Prix des prestations :

- études préalables : 3 250,00 € HT
- élaboration du programme : 2 775,00 € HT
- choix du maître d'oeuvre : 3 175,00 € HT
- Total forfaitaire toutes tranches : 9 200,00 € HT

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer d'une part sur l'approfondissement des grands axes de ce projet d'aménagement du centre-ville de Sultz-sous-Forêts permettant d'aboutir à un schéma de fonctionnement urbain et d'autre part sur l'accompagnement du SDAUH pour ce projet.

Le conseil municipal, décide

- à l'unanimité moins quatre abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) de poursuivre les études relatives à l'aménagement du centre-ville de Sultz-sous-Forêts permettant d'aboutir à un schéma de fonctionnement urbain
- à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) de solliciter l'accompagnement du SDAUH pour ce projet.

→ PLU : ajustement suite à la demande de l'Etat

Le Maire rappelle à l'assemblée que le PLU a été approuvé et validé le 6 juin 2012. Les services de l'Etat ont vérifié les documents. Par courrier du 2 août 2012 la Sous-préfecture demande des rectifications pour le PLU de Sultz-sous-Forêts et de Hohwiller.

- pour Sultz-sous-Forêts : interdire les nouvelles constructions dans les secteurs inondables des zones UXd-UXd1 dont le niveau d'aléas n'est pas connu. Cette modification devra être intégrée à la fois dans le règlement et dans le rapport de présentation. Il faut également modifier le plan de zonage qui comporte une zone UBd (plutôt que UBb) qui ne renvoie ni au règlement, ni au rapport de présentation.
- pour Hohwiller il faut rectifier le périmètre de protection des monuments historiques.

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland doit donc retirer le PLU et le ré-approuver immédiatement après modifications. Cela ne nécessite pas une nouvelle enquête publique.

En attendant ces procédures, le PLU approuvé en date du 27/03/2012 reste en vigueur pour toutes les demandes d'urbanisme.

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle des services

- **Avenant n°2 au lot 08 – Plâtrerie/Isolation**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n°2 au lot 08 – Plâtrerie isolation émanant de l'entreprise CILIA/Marckolsheim pour des travaux en plus et en moins dans les bâtiments B et C, à savoir :

Travaux en moins :

Bâtiment B : suppression de doublage extérieur isolant et d'ébrasements de fenêtres

Travaux en plus :

Bâtiment B : caissons d'habillage de gaines électriques, ébrasements de portes, faux-plafond cache-tuyaux de chauffage, doublage mur, trappes de visite

Bâtiment C : caissons d'habillage des conduites de ventilation, rebouchage de vide entre linteaux béton et portes, trappes de visite, contre cloisons sur ossature bois.

Le montant de l'avenant en plus s'élève à 2 989,96 € HT (3 575,99 € TTC), ce qui représente une augmentation de 2,90 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n°1, le montant du marché est porté de 103 030,54 € HT à 114 694,39 € HT (137 174,49 € TTC), soit une augmentation globale du marché de 11,32 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 au lot 08 – Plâtrerie/Isolation et autorise le Maire à le signer.

➔ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

- **Mise en place d'une passerelle chevauchant le Froeschwillerbaechel**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'entreprise « Architecture du Bois » de Niedermodern a été sollicitée pour l'établissement d'un devis pour une deuxième passerelle sur le Froeschwillerbach. Il s'agit d'une passerelle publique droite en pin traité, longueur 6,50 m, largeur de passage 1,40 m pour un montant de 8 170,99 € HT (9 772,50 € TTC). Les travaux préparatoires (coulées de fondation et étude géotechnique) ne sont pas compris dans ce devis. Si l'on opte pour cette solution, il faudra également créer un chemin piéton dans l'espace vert vers le ruisseau dont le devis établi par l'entreprise HERRMANN /Surbourg s'élève à 2 376 € HT.

Le Maire propose de surseoir à cette solution dans l'immédiat et d'élargir l'itinéraire piétonnier sécurisé côté école maternelle.

Pour Céline GEFROY il s'agit d'une situation provisoire et elle estime qu'un deuxième pont n'est pas nécessaire, mais proposerait de continuer les plots définitifs jusqu'à l'école élémentaire. Elle rappelle également la problématique du passage poussettes et vélos après le petit pont.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide l'élargissement du chemin piétonnier le long du bâtiment de l'école maternelle..

Le Maire informe également le conseil municipal de l'effectif des écoles. Le jour de la rentrée 192 élèves ont pris le chemin de l'école élémentaire et 141 élèves ont été accueillis à l'école maternelle.

➔ **Aménagement des abords de la gare**

Le Maire fait part à l'assemblée que l'enrobé du parking de la gare va être posé à partir du 10 septembre 2012 et que le marquage devrait être terminé fin de semaine. L'utilisation du parking devrait être à nouveau possible à compter du 17 septembre 2012 sachant qu'il y a encore un problème d'éclairage vu que les candélabres ne seront livrés que fin octobre et qu'il faudra trouver des solutions d'éclairage provisoire si nécessaire.

➔ **Restauration de l'orgue de l'église protestante**

- **Travaux de métallerie (main courante)**

Lors de la réunion du 4 juillet 2012, le conseil municipal avait demandé au Maire de solliciter des devis complémentaires pour la mise en conformité de la main courante du garde-corps de l'église protestante.

Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de cette consultation :

- entreprise HOLLAENDER/Betschdorf : 2 480 € HT
- entreprise SCHEIBEL/Gunstett : 2 093,55 € HT.

Il rappelle également que le devis de l'entreprise WAGNER/Hoffen s'élève à 3 699,87 € HT.

Il propose au conseil municipal une décision de principe pour l'attribution des travaux à l'entreprise SCHEIBEL/Gunstett sous réserve de vérifications. En cas de non respect du cahier des charges, la commission de sélection des offres décidera de l'attribution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

➔ **Voirie autour du Sonnenhof** : affaire traitée au point 2 de l'ordre du jour.

➔ **Autres**

- A la question de Christian KLIPFEL souhaitant connaître la date de début des travaux pour l'aménagement des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein vu que la décision avait été prise en urgence, le Maire répond que les travaux débuteront mi-septembre.

4. COOPERATION ENTRE LES HARMONIES DE SOULTZ-SOUS-FORETS ET DE WISSEMBOURG

Le Maire informe le conseil municipal que le chef de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts a été sollicité par l'harmonie de Wissembourg pour en assurer la direction, mais que ce dernier ne souhaite pas une direction d'harmonie supplémentaire. Il a donc proposé une coopération entre l'harmonie de Soultz-sous-Forêts et l'harmonie de Wissembourg. L'harmonie de Soultz-sous-Forêts compte une dizaine de musiciens qui pratiquent surtout des bois et est en manque de musiciens dans certains pupitres ; l'harmonie de Wissembourg, pour sa part, compte une trentaine de musiciens qui pratiquent surtout des cuivres. Cette coopération pourrait être bénéfique pour les deux harmonies et devrait être conventionnée. Elle serait à durée limitée pour permettre d'une part à l'harmonie de Soultz-sous-Forêts de se renforcer tout en évitant de décourager les membres présents et d'autre part de faire émerger un chef pour l'harmonie de Wissembourg parmi les personnes ayant participé au stage de formation qui s'est déroulé à Soultz-sous-Forêts

Les répétitions seraient communes et se dérouleraient alternativement à Soultz-sous-Forêts et à Wissembourg. Cette coopération se traduirait également par l'assurance d'avoir une animation musicale notamment au niveau des 3 grandes dates qui sont les 8 mai, 13 juillet et 11 novembre. Les musiciens et le comité de la Concordia sont favorables à cette opération. Il reste néanmoins à préciser les conditions financières de partage des différentes charges notamment celle du directeur.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une coopération entre les harmonies de Soultz-sous-Forêts et Lembach existait déjà par le passé.

Pour Jean-Laurent VONAU la seule difficulté est l'animation aux manifestations officielles vu que les deux communes ont les manifestations les mêmes jours et aux mêmes heures. Le Maire répond que les musiciens seraient largement suffisants pour animer les manifestations officielles des deux communes.

Pour Alfred SCHMITT un des risques pourrait être le départ du chef d'harmonie pour Wissembourg

Pour Thomas RUBY cette coopération est intéressante pour les musiciens

Christian KLIPFEL rappelle que le chef de l'harmonie de Soultz-sous-Forêts dirige également l'harmonie de Preuschkorf.

Jean-Laurent VONAU estime que l'accord des musiciens est important vu que ce sont eux les premiers intéressés par cette coopération.

Le Maire rappelle qu'en cas d'accord du conseil municipal les discussions vont être ouvertes entre les deux harmonies. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Dominique STOHR et Christian KLIPFEL) donne son accord de principe pour la coopération entre les harmonies de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➔ Participation de la commune au salon des créateurs de mariages et de cérémonies organisé par l'Association Interprofessionnelle du Soultzerland (A.I.S.)

Le président de l'A.I.S. (Association Interprofessionnelle du Soultzerland) a fait parvenir un courrier confirmant l'organisation du « salon des créateurs de mariage et de cérémonie » qui se déroulera au relais culturel La Saline les 29 et 30 septembre 2012, en collaboration avec l'association ARCO 16. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir le savoir-faire des professionnels de la commune et de ses environs et de présenter aux visiteurs les richesses économiques existantes sur le secteur. Environ 25 exposants participeront à ce salon durant les 2 jours.

L'association sollicite de la commune

- la mise à disposition gratuite de l'espace culturel La Saline
- la mise en place d'un réseau électrique pour l'alimentation des différents stands par l'équipe technique
- la mise à disposition de divers matériels : barrières, panneaux ...

ainsi que l'autorisation de mise en place de banderoles et signalétiques aux entrées de ville et l'annonce de la manifestation sur les panneaux lumineux et le site internet de la Ville.

Vu que cette manifestation est portée par deux associations, le Maire propose au conseil municipal la prise en charge par la commune

- de 50 % du prix de la location qui s'élève à 870 €, soit 435 €
- de la rémunération des agents techniques dans la limite de 6 heures
- de la mise à disposition des matériels, en fonction de leur disponibilité.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 voix pour la gratuité de la location (Eric HUBERT, Alfred SCHMITT et Marie-José SCHALLER) est favorable à la proposition du Maire.

6. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

➔ Tarifs année scolaire 2012/2013

Le Maire informe l'assemblée que les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2012/2013 ont eu lieu ce jour ; environ 130 élèves sont inscrits. Il propose de reconduire les tarifs de l'année scolaire écoulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette proposition et fixe les tarifs trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2012/2013 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €

Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Cours collectif de chant de 45 minutes	72 €	81 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

→ Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique

Pour permettre à l'école municipale de fonctionner dans les meilleures conditions, le Maire propose au conseil municipal de créer 11 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet, la durée de travail étant fonction du nombre d'élèves inscrits. Il rappelle également qu'un temps complet équivaut à 20 heures de service par semaine. Les contrats seront conclus pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 11 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet, pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

7. PERSONNEL COMMUNAL

→ Heures supplémentaires de nuit du personnel technique

Les employés des services techniques ayant effectué des heures supplémentaires de nuit lors des festivités de la fête nationale du 13 juillet 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 2 heures de nuit à MM. Christian BILLMANN, Yannick DELILLE, Thomas GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS.

→ Autres

- Engagement d'un agent contractuel à la médiathèque

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Olivier HIRSCH, responsable de la médiathèque de Soultz-sous-Forêts, a obtenu un détachement d'un an à REIMS à compter du 1^{er} octobre 2012. Mme Stéphanie SCHLICHTER assurera donc la fonction de responsable de la médiathèque à compter de cette date. Pour assurer la continuité du service public, le Maire propose de créer un emploi d'agent contractuel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2012 pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi d'agent contractuel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2012, à temps complet.

L'emploi relève du cadre B de la Fonction Publique Territoriale et l'agent sera rémunéré dans le grade des assistants de conservation. La déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

8. AFFAIRES FINANCIERES

→ Décision modificative

Pour permettre le paiement des avances forfaitaires aux entreprises titulaires de marchés publics supérieurs à 50 000 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un virement de crédit de 81 000 € du chapitre 21 au chapitre 23.

→ Admission en non-valeur

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été destinataire d'une liste de créances éteintes par le juge transmise par le biais de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts. Les liquidations judiciaires, rétablissements personnels et surendettements avec effacement de dettes sont concernés par cette procédure. La comptabilisation de ces opérations nécessite une délibération du conseil municipal bien que la décision du juge s'impose à la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur d'un montant de 80 € pour clôture d'insuffisance d'actif de la société COLMAN BOIS.

Le paiement sera effectué sur article 6542 du budget.

→ Participation au financement de travaux touchant le domaine public rue de Strasbourg

Le Maire a réceptionné un courrier de remerciement de la part de Monsieur Jean-Georges APPRILL suite à l'accord du conseil municipal pour l'aménagement de son entrée principale pour les parties touchant le domaine public. Par cette même correspondance il sollicite une participation de la commune au financement de ces travaux. Il a joint la facture de l'entreprise HEIBY comprenant d'une part la réfection du trottoir pour un montant de 546,50 € HT et d'autre part la partie publique/servitude qui s'élève à 1 878,50 € HT.

Le Maire rappelle que lors des travaux ponctuels effectués pour le compte de la commune, des trottoirs devant des propriétés privées ont effectivement été refaites. Il n'est pas opposé à une participation de la commune pour la prise en compte de la réfection du trottoir mais demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Jean-Laurent VONAU estime que si un propriétaire veut intervenir sur domaine public, il faut qu'il fasse une demande préalable à toute intervention auprès de la commune ; cette proposition est approuvée par l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Lucienne HAAS, Ernest ROTT, Eric HUBERT et Alfred SCHMITT) décide de prendre en charge la réfection du trottoir devant la propriété de Monsieur Jean-Georges APPRILL – 39, rue de Strasbourg d'un montant de 546,50 € HT, soit 653,61 € TTC.

→ Subvention exceptionnelle Tennis club de Soultz-sous-Forêts

Le Maire a été destinataire d'un courrier du Président du club de tennis de Soultz-sous-Forêts l'informant que l'association souhaiterait organiser un tournoi inter régional féminin de tennis homologué par la fédération française de tennis et la ligue d'Alsace, en juin 2013. Il sollicite un soutien de la part de la commune pour l'organisation de cette manifestation.

Le conseil municipal demande au Président du club de tennis de faire parvenir un budget prévisionnel de cette manifestation et reporte sa décision à la prochaine réunion.

→ Cotisation annuelle ABRAPA

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de la cotisation annuelle de l'ABRAPA (pour l'année 2012 le montant s'élève à 100 €).

→ Autres

• Chantier école à Soultz-sous-Forêts

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé une convention pour chantier extérieur de la classe de première bac pro Hygiène Environnement avec le lycée des métiers André Siegfried de Haguenau. 12 élèves de cette classe, placés sous la responsabilité de leurs professeurs, effectueront un chantier extérieur à l'espace culturel de la Saline et ses abords. Ce chantier se déroulera du 17 au 21 septembre 2012 et concernera le nettoyage de différentes surfaces (sols, murs, vitres et mobilier) et des abords. Les élèves se déplaceront

en train SNCF de Haguenau à Soultz-sous-Forêts et en voitures personnelles (enseignants, intervenants extérieurs, municipalité) pour les éventuels autres déplacements.

L'établissement sollicite la prise en charge, par la commune, des frais de déplacement des participants, en train, entre Haguenau et Soultz-sous-Forêts pour un montant total de 252 €, et des produits nécessaires aux activités de nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais de déplacement des participants d'un montant de 252 € et des produits nécessaires aux activités de nettoyage.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

→ Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- terrain à bâtir cadastré section 37 n° 413/103 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 5,58 ares
- terrain à bâtir cadastré section 37 n° 430/102 lieudit « Rebberg rue des Vignes » d'une contenance de 7,23 ares
- propriété cadastrée section 23 n° 38, 520 et 173 lieudit « 23 rue du Maire Geiger » d'une contenance totale de 7,61 ares
- propriété cadastrée section 23 n° 278/181 lieudit « 31, rue du Maire Geiger » d'une contenance de 5,95 ares.

10. DIVERS

→ Diverses informations

- Le Président de l'association « Les Cors des Vosges du Nord » remercie le conseil municipal pour la subvention accordée. Il a fait parvenir des photos prises lors de la rencontre internationale organisée par la Ville d'Annecy les 25 et 26 août 2012 à laquelle l'association a participé.

→ Prochaines réunions et manifestations

- dimanche 9 septembre 2012 :
 - randonnée cyclotouriste avec départ et arrivée à La Saline
 - vide-greniers et marché du terroir au Bruehl
 - concert du Chœur Féminin « Plurielles » dirigé par Jean-Philippe Billmann pour la rénovation de l'orgue à l'église protestante à 17 heures, suivi d'une soirée tartes flambées
- mercredi 12 septembre 2012 : marché trimestriel dans la rue du Frohnacker. En raison des travaux des abords de la gare il est très difficile de mettre en place une déviation
- samedi 15 septembre 2012 : ouverture de la saison culturelle à La Saline.
- dimanche 16 septembre 2012 : kirwe à Hohwiller
- lundi 17 septembre 2012 à 19 heures : réunion de concertation pour la circulation et le stationnement rue du Maire Geiger au relais culturel La Saline
- samedi 22 et dimanche 23 septembre 2012 : la Ville de Soultz-sous-Forêts sera présente aux portes ouvertes du 2^e Régiment des Hussards à Oberhoffen
- vendredi 28 septembre 2012 : 3^e anniversaire du marché hebdomadaire
- samedi 29 et dimanche 30 septembre 2012 : salon des créateurs de mariage et des cérémonies au relais culturel La Saline

- mercredi 3 octobre 2012 à 20 h 15 : prochaine réunion du conseil municipal

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Maire clôt la séance à 23 h 05.